



COMMISSION RÉGIONALE  
D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Nos réf. : 10/CRAT A.270-AA  
AB

Le 14 janvier 2010

## **Avis de la CRAT relatif à l'arrêté provisoire concernant le SAR/NI73 dit « Papeterie de Fauquez » à Virginal-Samme (ITTRE)**

Conformément à l'article 169 du Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine, l'avis de la Commission régionale d'aménagement du territoire (CRAT) porte sur l'arrêté du Gouvernement relatif au réaménagement d'un site dont il fixe le périmètre.

### **1. CONTEXTE DU PROJET**

<u>Brève description du projet</u> :	Assainissement d'un site de 1,10 ha ayant accueilli une papeterie et une verrerie en vue d'y développer des habitations et de petites activités économiques
<u>Demande</u> :	Arrêté provisoire
<u>Localisation</u> :	Fauquez, entre le Canal Bruxelles-Charleroi et le chemin de fer Ecaussines-Lembecq
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'activité économique industrielle
<u>Demandeur</u> :	Société 2Build, conseiller de la société sa Locapito, propriétaire
<u>Autorité compétente</u> :	Gouvernement wallon
<u>Date de réception du dossier</u> :	21 décembre 2009

## 2. AVIS

**La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté.**



Philippe BARRAS,  
Président